

Procès verbal de l'assemblée constitutive de l'association Picasoft

Le mercredi 1^{er} mars 2017, les membres fondateurs de la future association Picasoft se sont réunis en assemblée générale constitutive à Compiègne sur convocation de Kyâne PICHOU. Les personnes présentes à cette assemblée sont reportées ci-dessous. Toutes avaient droit de vote dans cette assemblée (soit un total de 12 voix).

- Guillaume JORANDON
- Alexis RENARD
- Stéphane CROZAT
- Gwenaël SAMAIN
- Kyâne PICHOU
- Andrés MALDONA
- Antoine LIMA
- Julien JERPHANION
- Rémi URO
- Charles MENIER
- Nicolas RIGAUD
- Guénaël MULLER

Il est rappelé que l'assemblée est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et adoption des statuts de la future association Picasoft
- élection du bureau de celle-ci
- examen et adoption du règlement intérieur

1 Statuts

Lecture et amendement des statuts de l'association Picasoft.

Résultat des délibérations suite aux discussions :

- Pour : 12
- Contre : 0

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

2 Proposition du bureau

Conformément aux statuts adoptés, un premier bureau s'est proposé. Celui-ci est composé de :

Président : Rémi URO

Trésorier : Guillaume JORANDON

Vice-Président : Alexis RENARD

Vice-Président : Stéphane CROZAT

Secrétaire : Kyâne PICHOU

Cette proposition de bureau est incorporée au règlement intérieur.

3 Règlement intérieur

Lecture et amendement du règlement intérieur de l'association Picasoft.

Celui-ci est composé du bureau proposé au point 2 de l'ordre du jour.

Le règlement intérieur, ainsi que le bureau de l'association, est proposé au vote :

— Pour : 12

— Contre : 0

Le règlement intérieur et le bureau sont adoptés à l'unanimité.